

Direction de la Culture – Mission développement des publics

CRITERES D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR LES PRATIQUES ARTISTIQUES EN AMATEUR

Les pratiques artistiques en amateur s'inscrivent au cœur des enjeux sociétaux actuels. Elles favorisent le développement de la personne, la participation active à la vie artistique et culturelle de la cité, l'implication citoyenne, la diversité sociale et intergénérationnelle et le bien-vivre ensemble sur le territoire. Elles permettent par ailleurs d'apporter des propositions en termes d'équité territoriale et sociale.

La ville de Strasbourg souhaite valoriser, promouvoir et soutenir les pratiques artistiques en amateur.

Dans la lignée des grands axes inscrits à la délibération cadre sur la politique culturelle de la ville de Strasbourg votée en décembre 2020, une politique volontariste pour le secteur des pratiques artistiques en amateur a été délibérée lors du conseil municipal du 21 juin 2021.

Les premières orientations de cette nouvelle politique publique visent à répondre aux besoins des associations, principales actrices permettant aux Strasbourgeois-es d'exprimer leur art et d'y grandir.

Les cinq principales orientations :

- Donner une plus grande visibilité aux pratiques artistiques en amateur à Strasbourg
- Organiser la mise en réseau
- Favoriser le rapprochement amateurs – professionnels
- Faciliter la mise à disposition de locaux
- Soutenir financièrement les associations du secteur

Concernant le soutien financier, les premiers critères sont ceux qui guident l'action du mandat à travers les trois priorités politiques que sont la transition écologique du territoire, la recherche d'une plus grande justice sociale et le renouveau démocratique.

De manière plus spécifique, pour les associations de pratique artistique en amateur dont le siège social et la majorité de l'activité est à Strasbourg, un soutien financier pourra être attribué.

La collectivité sera particulièrement attentive aux projets suivants :

- Projets ponctuels pour des associations qui s'inscrivent dans le vivre-ensemble, le lien social et la convivialité ;
- Associations avec une forte ambition artistique et qui ont recours à des professionnels ;
- Associations qui favorisent l'émergence, l'aide à la professionnalisation de jeunes artistes en leur offrant des premières expériences artistiques en matière d'intervention ou encadrement ;
- Projets qui participent de l'équité et du dynamisme territorial, et qui présentent une forte inscription territoriale ;
- Associations et acteurs œuvrant à l'élargissement des publics et la diversification de leurs membres dans une démarche inclusive ;
- Projets qui touchent le public le plus large et le plus diversifié possible ;
- Projets favorisant le contact et le renforcement de la création sur le territoire, aptes à développer l'esprit critique, à questionner le rapport à l'art et à sa propre pratique.

Tous projets impliquant des publics dits « éloignés » de la culture (personnes en situation de handicap, personnes hospitalisées, milieu carcéral, personnes du champ social) et comportant une dimension intergénérationnelle ou interculturelle feront l'objet d'une attention plus particulière.

TYPE D'AIDE	Aide aux projets
BENEFICIAIRES	<p>Les associations proposant des pratiques artistiques en amateur</p> <p>Définition des pratiques artistiques en amateur <i>« Est considérée comme une pratique en amateur toute activité artistique et culturelle exercée en dehors de toute contrainte scolaire ou professionnelle, individuellement ou en groupe dans le cadre des loisirs »</i> (Olivier Donnat, Ministère de la Culture).</p>
DEPOT DU DOSSIER	Au plus tard le 30 septembre de l'année précédant l'attribution
MODALITES D'ATTRIBUTION	Instruction de la demande par les services de la collectivité Vote en Conseil Municipal
SERVICE INSTRUCTEUR	Direction de la culture, mission développement des publics, pratiques artistiques en amateur
CONTACTS	<p>DIRECTION DE LA CULTURE Mission développement des publics</p> <p>Anouk BROCARD, cheffe de projets « pratiques artistiques en amateur » anouk.brocard@strasbourg.eu</p> <p>Aurélié ROSENFELDER, gestionnaire des subventions aelie.rosenfelder@strasbourg.eu</p>